

1.1 - POUR LES NAVIRES DE COMMERCE

Tarifs définis dans les Droits de ports de Toulon - La Seyne/Brégaillon

1.2 - POUR LES NAVIRES DE PECHE

Tarifs définis dans les Droits de ports de Toulon - La Seyne/Brégaillon

PROJET

R
S
A

1.3 - POUR LES NAVIRES DE PLAISANCE OU DE SPORT			
1.3.1.1 Sous catégorie « ANNUELS »			
REDEVANCE Stationnement (par année civile et en € TTC/m2)			
A quai		65,98	
Au mouillage		59,38	
Listes d'attente (en € TTC pour une année civile)			
Inscription ou maintien de l'inscription		15	
1.3.1.2 Sous catégorie« ESCALES »			
Petite et moyenne plaisance (bateaux < 20 mètres) REDEVANCE en € TTC/m2		Quai	Mouillage
Saison Juillet/Aout	Trimestre		
	Mois	21,42	19,28
	Jour	0,92	0,83
Demi-saison (Avril à juin et Septembre)	Trimestre	35,25	31,72
	Mois	16,57	14,90
	Jour	0,74	0,67
Hors saison (Janvier à mars et octobre à décembre)	Trimestre	24,96	22,47
	Mois	10,85	9,75
	Jour	0,50	0,45
Forfait "annexe" pour usagers extérieurs au port		Journée	10,00
1.3.1.3 – Sous catégories « bateaux de tradition », « associations nautiques » et « annexes plaisance »			
Navires de tradition		Abattement de 20 % sur le tarif de la redevance annuelle à quai de la catégorie plaisance (applicable sur le terme variable et le terme fixe).	
Associations nautiques		Aucun abattement sur le tarif de la redevance annuelle à quai de la catégorie plaisance.	
Annexes plaisance		à flot : facturé conformément aux tarifs référencés dans le présent document. sur navire : non facturé si ce stationnement ne modifie pas la surface d'occupation réelle du navire sur le plan d'eau ou le terre-plein.	

P
R
O

1.3.2 CATEGORIE COMMERCE		
1.3.2.2 Autres activités commerciales NAVIRES (exerçant une activité nautique commerciale ou armé "commerce")		
REDEVANCES en €, au m², à quai	HT	TTC
Année civile	59,81	71,77

A O T	1.3.4 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC			
	1.3.4.1 Occupations du domaine diverses			
	REDEVANCE en € TTC/M²		L'année civile	Le mois
	Terre-pleins nus (hors locaux bâtis nus, constructions légères et démontables)		5,70	0,47
	Terre-pleins nus ((hors locaux bâtis nus, constructions légères et démontables) à vocation artisanale, industrielle et commerciale		11,02	0,92
	Terrasses	fermées	2,24	2,18
		ouvertes	1,39	1,36
	Locaux bâtis nus à vocation non économique		122,52	10,21
	Locaux bâtis nus à vocation économique		176,86	14,73
	Constructions légères et démontables à vocation non économique			8,30
O U T I L L A G E	Constructions légères et démontables à vocation économique			
	Plan d'eau (hors stationnement de navire)		48,33	1,38
	Support informatif		135,69	21,73
	Support informatif pour associations		117,35	9,77
	1.3.4.3 Cas particulier des manifestations nautiques ou associatives			
	OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	REDEVANCE en € TTC		
	Régate : Occupation du plan d'eau par jour d'occupation et par navire (hors juillet/août)	50 % du tarif « escale » journalier à quai de la catégorie plaisance appliqué sur le terme variable et le terme fixe		
	Manifestations nautiques : Occupation du plan d'eau (hors juillet/août) par jour d'occupation et par navire	25 % du tarif « escale » journalier à quai de la catégorie plaisance appliqué sur le terme variable et le terme fixe		
	Occupation du plan d'eau (juillet/août) par jour d'occupation et par navire	Tarif « escale » journalier à quai de la catégorie plaisance		
	Occupation de terre-plein (forfait de 7 heures maximum pour une occupation < ou = à 300m²)	131,68		
	Occupation de terre-plein (forfait de 7 heures maximum, par tranche de 100m² au-delà de 300m² d'occupation)	66,18		

O U T I L L A G E	2 - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC		
	PRESTATION	Tarif en € TTC	
	Nettoyage zone de terre-pleins Forfait fixe de 2 heures	154,68	
	Par heure supplémentaire au-delà des 2 h de forfait	77,34	
	Opération de mise à l'eau OU mise à terre par les moyens propres de l'utilisateur	5,77	
	Forfait mensuel mise à l'eau et mise à terre par les moyens propres de l'utilisateur illimité	108,65	
	Opération de mise à l'eau OU mise à terre au moyen du chariot élévateur (par m²)	5,56	
	Occupation de l'aire de carénage (par m²)	1 jours et ≤ à 10 jours	0,46
		>10 jours et ≤ à 60 jours	0,84
		>60 jours	1,25
O U T I L L A G E	Fourniture d'eau douce (le m³)		
	Fourniture d'électricité (le kWh)		
	Mise à disposition d'un agent portuaire + de l'outillage portuaire, par heure :	77,34	
	Réception ou envoi de télécopie, la page	2	
	Photocopie, la page	0,6	
	Intervention d'une entreprise spécialisée	226,87	
	Mise à disposition d'1 badge d'accès programmé pour la durée de l'occupation	34	
	Prises de vue à but commercial (en € TTC)	Par ½ journée (6h max)	Par journée
	Prises de vue filmées pour longs métrages cinéma et publicités	716,29	1015,65
	Prises de vue filmées pour fiction TV/séries/émissions de flux	571,98	812,51
O U T I L L A G E	Prises de vue filmées pour courts métrages/moyens métrages	358,04	484,50
	Prises de vues photographiques	115,15	207,26
	Prises de vue à but non commercial	Par tranche de 12 heures	
	Prises de vue filmées	182,05	